

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3844

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

Objet: Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement complémentaires dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte

contre la pauvreté

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3844

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement complémentaires dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 portant généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui sont dans le champ des droits et devoirs, c'est-à-dire qui ont des ressources d'activité jugées insuffisantes. La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser cet accompagnement et la mise en place de parcours d'insertion.

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises.
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Les enjeux du PMI'e sont également portés dans la convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et la Métropole pour la période 2019-2021, approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3575 du 24 juin 2019. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 1^{er} juillet 2019. Les partenaires étaient invités à proposer des projets pouvant s'intégrer dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Par délibération du Conseil n° 2019-3732 du 30 septembre 2019, la Métropole a attribué des subventions d'un montant total de 122 500 € pour le volet insertion et emploi de la convention pluriannuelle de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette délibération propose de déployer 4 projets supplémentaires.

II - Le renforcement des passerelles insertion et emploi

Les actions soutenues par la Métropole dans le cadre de sa politique insertion et emploi sont définies dans la fiche 5 du plan d'actions de la convention pluriannuelle conclue avec l'Etat et visent à renforcer les passerelles entre insertion et emploi. L'enveloppe allouée pour ces actions en faveur des bénéficiaires du RSA est de 1 100 000 € dont 550 000 € provenant de la contribution de l'Etat pour l'année 2019.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, pour l'insertion et l'emploi, 2 types de projets s'inscrivent dans les objectifs du plan d'actions :

- des itinéraires innovants pour l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA,
- des actions complémentaires à l'accompagnement.

1° - Les modalités d'instruction des projets proposés

Pour la fiche insertion-emploi, 15 demandes de financement ont été déposées. Elles ont été instruites selon les critères suivants :

- adéquation avec les objectifs de la fiche action et avec les enjeux du PMI'e,
- complémentarité avec l'offre existante.
- caractère innovant du projet.

Au regard de ces critères, le Conseil de la Métropole du 30 septembre 2019 a attribué une subvention à 5 projets d'actions complémentaires à l'accompagnement pour un montant total de 122 500 € Quatre nouveaux projets sont soumis au vote dans la présente délibération.

2° - Propositions de financement pour les itinéraires innovants

L'offre d'accompagnement financée par la Métropole se décline en 3 volets : "itinéraires emploi" pour déployer des accompagnements vers l'emploi ; "itinéraires activité", modalité plus adaptée aux bénéficiaires ayant besoin de renforcer à la fois leurs habiletés sociales et leurs capacités à aller vers l'emploi ; enfin, les "itinéraires innovants", pour l'expérimentation de nouveaux modes de faire, gage d'un renouvellement du dispositif d'accompagnement et de son adaptation aux évolutions des publics et de leurs besoins.

Il est proposé de retenir les 2 projets décrits ci-dessous, au titre des "itinéraires innovants". Au total, ils représentent une offre globale d'accompagnement de 127 parcours d'accompagnement pour un montant de 270 000 €. Cette offre d'accompagnement complète celle approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3351 du 18 mars 2019.

Les projets retenus se dérouleront du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2020.

a) - Projet Job coaching - emploi d'abord

L'association de l'hôtel social (LAHSO) propose d'accompagner 82 bénéficiaires du RSA sur les territoires de Lyon, Villeurbanne et Vénissieux.

L'accompagnement proposé applique le principe de l'emploi d'abord : le bénéficiaire est placé en situation de travail au sein d'entreprises de droit commun dès le début de son accompagnement et tout au long de celui-ci, pour ne jamais laisser la personne sans perspective. L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire (conseillère, job coach et chargé de mission emploi) qui part des potentialités de la personne accompagnée pour construire son parcours d'insertion.

LAHSO travaille avec l'Association nouvelle des solidarités actives (ANSA) pour la modélisation et l'essaimage de ces pratiques d'accompagnement. Cet accompagnement sera également proposé à d'autres publics en précarité.

Cette offre d'accompagnement a déjà été expérimentée sur les territoires de Lyon 3° et Lyon 6°. En 8 mois d'accompagnement, 24 bénéficiaires sont entrés dans ce parcours renforcé. Il est proposé de déployer cet accompagnement sur des territoires supplémentaires : les autres arrondissements de Lyon, Vénissieux et Villeurbanne.

L'offre d'accompagnement ainsi déployée sera accessible à 63 % des foyers soumis aux droits et devoirs du territoire métropolitain.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	255 050	Métropole de Lyon	190 000
frais liés à l'activité	99 950	Etat (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement -DIHAL- + Direction départementale de la cohésion sociale -DDCS-)	155 000
		autofinancement	10 000
Total	355 000	Total	355 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 190 000 € au profit de l'association LAHSO dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "Job coaching - emploi d'abord".

b) - Projet "RSA Ré-action"

L'association ALYNEA propose d'accompagner 45 bénéficiaires du RSA sur les territoires de Villeurbanne, Oullins, Irigny, Givors, Tassin la Demi Lune, Ecully et Sainte Foy lès Lyon.

Les parcours proposés dans le cadre de ce projet sont destinés à des publics en recherche d'emploi, très en difficulté, ne disposant pas des compétences premières et qui ne peuvent donc actuellement accéder ni aux emplois faiblement qualifiés ni aux formations qualifiantes. Ce projet propose l'étape intermédiaire qui manque dans les dispositifs actuels.

L'accompagnement conjugue des entretiens individuels et des temps collectifs et articule acquisition de savoir-être, formation aux savoirs de base dont numériques et périodes d'immersion professionnelle, selon une logique de sur-mesure. Les temps dédiés sont modulables et personnalisés pour répondre aux besoins détectés et à chaque projet professionnel, avec une grande souplesse dans l'accès aux différents ateliers.

Tous les acquis sont formalisés, objectivés et partagés avec le bénéficiaire, afin de renforcer l'estime de soi des accompagnés et de valoriser leur progression dans le parcours.

L'offre d'accompagnement ainsi déployée sera accessible à 27 % des foyers soumis aux droits et devoirs du territoire métropolitain.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	45 148	Métropole de Lyon	80 000
frais liés à l'activité	34 852		
Total	80 000	Total	80 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association ALYNEA dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "Ré-action".

3° - Propositions de financement pour les actions complémentaires à l'accompagnement

Les actions proposées viennent renforcer les actions déjà soutenues par la Métropole dans le cadre de précédentes délibérations du Conseil (n° 2019-3351 et n° 2019-3352 du 18 mars 2019), notamment des actions visant à renforcer les savoir-être et la maîtrise du français et de nouveaux accompagnements permettant une prise en charge plus complète des situations sociales et professionnelles des personnes en insertion. Les actions proposées sont plus particulièrement articulées autour du lien avec l'entreprise.

À ce titre, il est proposé de retenir les 2 projets décrits ci-dessous.

Les projets retenus se dérouleront du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2020.

a) - Projet "Cinq Majeur"

L'association Unis vers l'emploi propose d'accompagner 20 bénéficiaires du RSA sur les territoires de Lyon, Villeurbanne et Vaux en Velin.

En partenariat avec les 50 entreprises du club partenaire de Lyon ASVEL féminin, l'action vise à intégrer des personnes au RSA en période de mise en situation en milieu professionnel d'une semaine au sein de l'une de ces entreprises tout en capitalisant et valorisant les compétences acquises durant cette période d'immersion grâce à des ateliers et la création de leur espace personnel Pôle emploi. L'entreprise bénéficiera en contrepartie d'une séance de sensibilisation et de formation pour accueillir un bénéficiaire du RSA durant son immersion en entreprise.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	6 203	Métropole de Lyon	9 884
frais liés à l'activité	3 681		
Total	9 884	Total	9 884

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 884 € au profit de l'association Unis vers l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Cinq Majeur".

b) - Projet Parcours d'insertion professionnelle sécurisés dans l'aide et de l'accompagnement à domicile

Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification accompagnement maintien et services à domicile (GEIQ AMS) propose d'accompagner 12 bénéficiaires sur tout le territoire de la Métropole.

Ce parcours d'insertion est une passerelle entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) (métiers du confort) et les emplois de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées. Le parcours se compose d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et d'une formation individualisée (gestes professionnels, français professionnel) ainsi que d'un tutorat renforcé. À l'issue, un suivi renforcé dans l'emploi est mis en place pour consolider le contrat de travail. Cette action s'inscrit dans une expérimentation (co-financement via un appel à projet auprès du fonds pour l'amélioration des conditions de travail -FACT-) visant l'amélioration des conditions d'emploi dans ce secteur, et qui résonne avec stratégie insertion-emploi dans la filière "autonomie - grand âge" de la Métropole.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	137 778	Métropole de Lyon	20 000
prestations externes	90 720	FACT	100 000
frais divers	4 359	autres financements (opérateurs de compétence -OPCO-, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail -CARSAT-, Association nationale des métiers de la sécurité -ADMS-, cellule économique Rhône-Alpes -CERA-, etc.)	112 857
Total	232 857	Total	232 857

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit du GEIQ AMS dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Parcours d'insertion professionnelle sécurisés dans l'aide et l'accompagnement à domicile". La subvention sera versée sous réserve du cofinancement par le FACT.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subventions de 299 884 €, sur la base des 4 projets détaillés ci-dessus et pour un montant total de dépenses de 677 741 € sur une durée de 13 mois ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

- 1° Approuve, au titre de l'action engagée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :
- a) l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des structures retenues à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt, d'un montant total de 299 884 €, selon la répartition suivante :
- 190 000 € au profit de l'association LAHSO,
- 80 000 € au profit de l'association ALYNEA,

- 9 884 € au profit de l'association Unis vers l'emploi,
- 20 000 € au profit du GEIQ AMS, sous réserve du cofinancement par le fonds pour l'amélioration des conditions de travail ;
- b) les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 299 884 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2019 et 2021 chapitre 017 opération n° 0P36O5130 pour 270 000 € et opération n° 0P36O5134 pour 29 884 €

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.